

SDEA 92

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Hauts-de-Seine

2026-2029



SOMMAIRE

5 INTRODUCTION

6 SDEA 2022-2025

7 1.1 ANIMATION DE RÉSEAU

11 1.2 SUBVENTION

13 1.3 VALORISATION DES ACTIONS

18 SDEA 2026-2029

19 2.1 LABELLISATION

20 2.2 AXES STRATÉGIQUES ET AIDES FINANCIÈRES

26 2.3 GOUVERNANCE PARTAGÉE

27 CONCLUSION

Édito

Des enseignements artistiques accessibles et innovants pour ouvrir la culture au plus grand nombre

L'accès à la culture pour tous constitue un engagement fort du Département des Hauts-de-Seine. Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA) s'inscrit dans cette dynamique et contribue activement à la vitalité culturelle du territoire alto-séquanais.

Plus qu'une transmission de savoirs, les enseignements artistiques constituent en effet une véritable éducation à la sensibilité, à la curiosité et à la liberté, permettant à chacun, quel que soit son âge ou son parcours de vie, de trouver un espace d'expression, de dialogue et de bien-être.

Voilà pourquoi le nouveau SDEA, pour la période 2026-2029, soutient notamment l'inclusion des publics prioritaires du Département – jeunes Hauts-séquanais et personnes accompagnées au titre de nos dispositifs de solidarités –, la modernisation des parcours d'apprentissage, la création et la pluridisciplinarité via des projets en lien avec le patrimoine, la littérature, les sciences, le spectacle vivant ou encore les pratiques numériques.

En structurant, en accompagnant et en valorisant l'ensemble du réseau alto-séquanais, qui réunit aujourd'hui près de 50 établissements sur l'ensemble de notre territoire, le nouveau SDEA vient également renforcer l'ancrage territorial des équipements culturels, les coopérations et les partenariats ainsi que les dynamiques collectives afin de favoriser l'hybridation des disciplines et l'ouverture du champ des possibles, pour les porteurs de projets comme pour les participants à ces parcours d'initiation et de pratique culturelles.

Pionnier en matière d'enseignements artistiques, tant en nombre de disciplines intégrées qu'en expérience acquise, le Département continue donc de faire du SDEA bien plus qu'une obligation légale : un fondement de notre politique départementale pour la culture, qui contribue à faire des Hauts-de-Seine ce territoire où tous les arts vivent, se développent et s'ouvrent à toutes et tous.



Georges Siffredi
Président du Département
des Hauts-de-Seine



Introduction

Depuis 1984, le ministère de la Culture diffuse des textes d'orientation établissant un référentiel pédagogique commun pour les enseignements artistiques. Dans ce cadre, la loi de décentralisation du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, a notamment confié aux Départements la compétence obligatoire d'élaborer un Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA). Ce schéma vise à définir les principes d'organisation des enseignements artistiques afin d'améliorer l'offre et les conditions d'accès. Le Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) de janvier 2026, a d'ailleurs réaffirmé **la pertinence de l'échelon départemental pour organiser l'enseignement et les pratiques artistiques.**

Dans ce contexte, le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques des Hauts-de-Seine (SDEA 92) conjugue le respect des orientations nationales et le développement des spécificités du modèle alto-séquanais. Il a été déployé en 2006, 2012, 2018 et 2022. En 2025, il concerne environ 90% des communes, 50 établissements d'enseignements artistiques et 40 000 élèves formés à la musique, à la danse, au théâtre, au cirque et aux arts visuels. À l'occasion de ses **20 ans de déploiement dans les Hauts-de-Seine**, le schéma est de nouveau renouvelé.

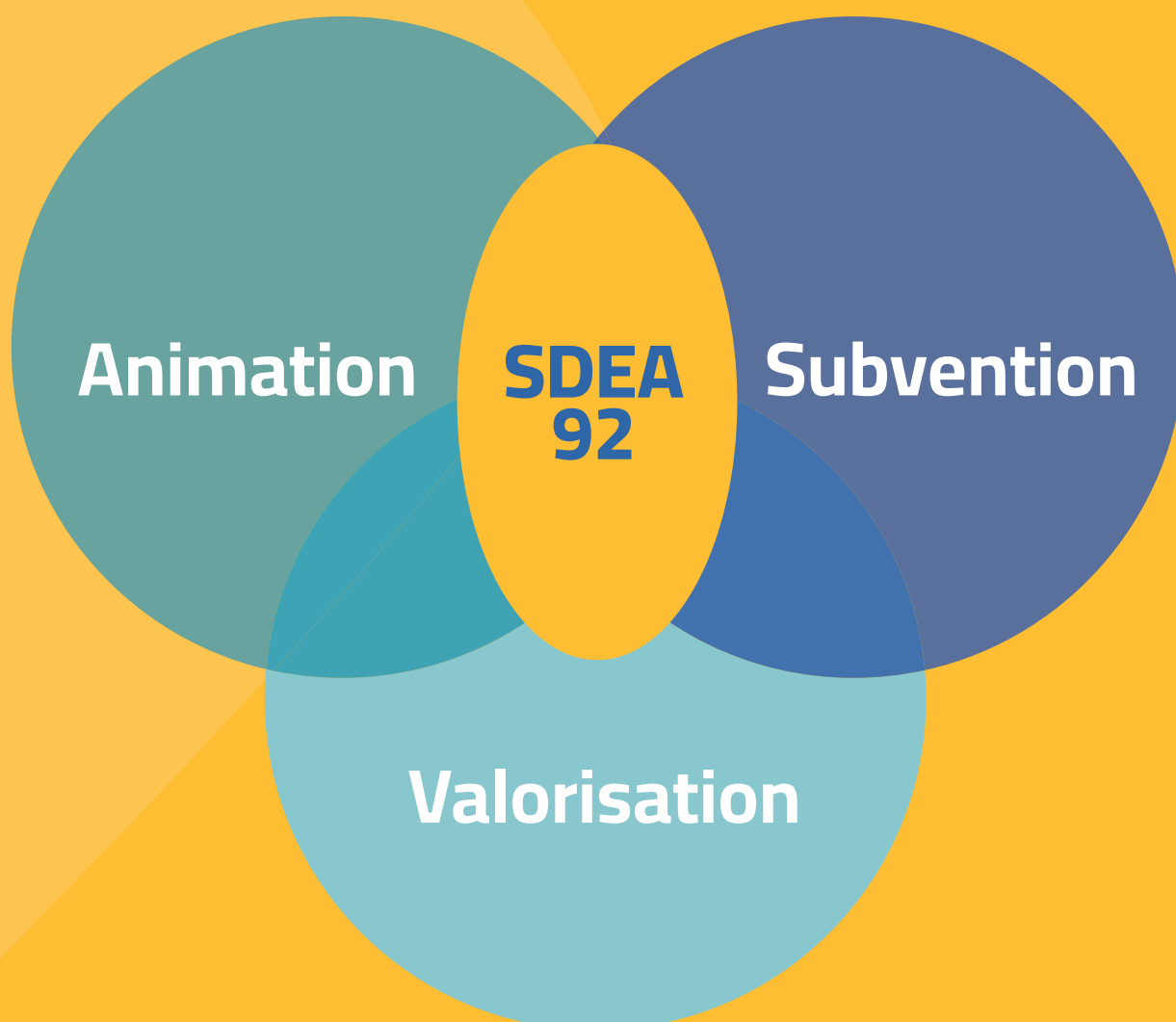
Avant de présenter le SDEA 2026-2029 et d'en mesurer les enjeux et les évolutions, une évaluation synthétique du SDEA 2022-2025 est conduite autour de ses trois missions principales.

SDEA 2022-2025

Le SDEA 2022-2025 s'est construit autour de trois axes structurants, qui ont organisé et orienté l'ensemble des actions engagées sur la période :

- **Axe 1** : poursuivre la diversification des publics ;
- **Axe 2** : encourager les innovations pédagogiques et les évaluer ;
- **Axe 3** : renforcer la place des établissements dans leur écosystème et sur leur territoire.

Ces orientations stratégiques ont été concrètement traduites dans la mise en œuvre de trois missions principales :



1.1 ANIMATION DE RÉSEAU

Lors du SDEA 2022-2025, le réseau a regroupé environ 50 établissements aux profils variés : près de la moitié était classée par l'État, du conservatoire à rayonnement communal (CRC) au conservatoire à rayonnement régional (CRR), tandis que l'autre moitié regroupait des structures non classées, telles que des maisons des jeunes et de la culture, des centres culturels ou encore des écoles d'art. Ces établissements d'enseignements artistiques avaient obtenu le label SDEA 92 en répondant favorablement aux critères d'attribution. Deux Établissements Publics Territoriaux (EPT) disposant de la compétence de gestion des établissements d'enseignements artistiques étaient aussi membres de ce réseau.

L'animation du réseau a constitué l'un des piliers du SDEA 2022-2025. Elle s'est appuyée sur un maillage de référents :

> **Un référent au Département.**

> **Quatre référents de pôles territoriaux**, correspondant aux quatre EPT des Hauts-de-Seine : Vallée Sud Grand Paris (VSGP), Grand Paris Seine Ouest (GPSO), Paris Ouest La Défense (POLD) et Boucle Nord de Seine (BNS). Ces référents agissaient dans le cadre géographique de leur EPT en lien avec les labellisés présents dans cette zone.

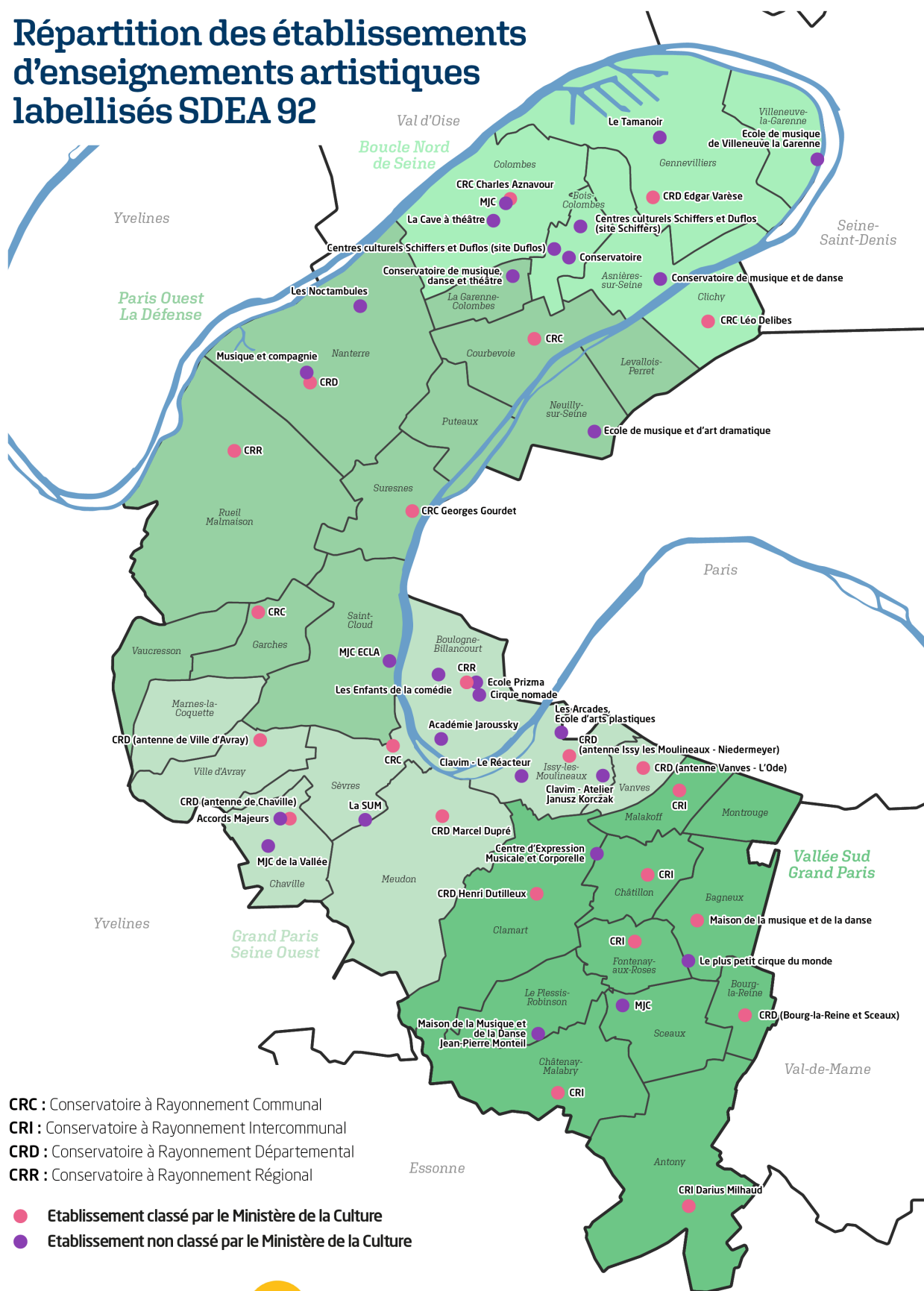
> **Sept référents de pôles thématiques** qui pouvaient intervenir sur l'ensemble du territoire départemental et qui couvraient les domaines suivants : accessibilité-handicap, éducation artistique et culturelle (EAC), numérique, pluridisciplinarité et innovations pédagogiques, production et diffusion de spectacles, musiques actuelles et musiques du monde.




Audrey Lara-Toural, Responsable du SDEA 92, lors du séminaire annuel.

© DR

Répartition des établissements d'enseignements artistiques labellisés SDEA 92





Les pôles thématiques prolongent les « têtes de réseau » initiées précédemment, qui travaillaient également sur des sujets spécifiques même si les thématiques avaient été actualisées. L'une des nouveautés du SDEA 2022-2025 a surtout résidé dans la mise en place de pôles territoriaux.

Avec l'arrivée des pôles territoriaux, l'organisation a évolué en passant d'un réseau structuré essentiellement autour de l'expertise à une organisation combinant expertise et territoire.

L'ensemble de ces pôles s'est approprié sa mission avec une identité singulière et des partenariats spécifiques. Voici quelques exemples non exhaustifs d'actions réalisées :

PÔLES TERRITORIAUX

> **VSGP - porté par l'EPT** : Spectacle pluridisciplinaire « La Symphonie Circassienne » / Parcours transversal « Le corps en mouvement » / Spectacle interdisciplinaire « Danse et identités croisées ».

> **GPSO - porté par l'EPT** : Séminaire de rentrée / Stages pluridisciplinaires / Coopérations inter-pôles.

> **POLD - porté par le CRD de Nanterre puis par l'École des Arts de Suresnes** : Projet spectacle « la Mer des Histoires » / Stages pluridisciplinaires / Formations « accessibilité » et « vidéo ».

> **BNS - porté par le CRC de Colombes** : Projets « Folles journées des cordes » et « Cordes pincées » / Projet d'échange : les 5 éléments / Convention cadre avec les labellisés du territoire.

PÔLES THÉMATIQUES

> **Accessibilité handicap – porté par le CRI de Châtenay-Malabry** : séminaire sur les nouvelles technologies au service du handicap / projet « Danse et handicap » / formations handicap.

> **EAC – porté par la Maison de la Musique et de la Danse de Bagneux** : journées des sciences cognitives et de l'innovation pédagogique / rencontre autour des partenariats avec l'Éducation nationale.


> **Production et diffusion de spectacles - porté par le CRR de Boulogne-Billancourt** : rencontres professionnelles (SACEM, mécénat, communication, médiathèque...) / accueils au conservatoire, en régie spectacle.

> **Pluridisciplinarité et innovations pédagogiques – porté par le CRD de Clamart** : projet « Carnaval des z анимаux » / rencontres professionnelles avec interventions de personnalités majeures comme l'inventeur du *Soundpainting*.

> **Musiques du monde – porté par le CRD de Gennevilliers** : réalisation de concerts pédagogiques / rencontres autour de la mise en place d'un département de musiques du monde.

> **Musiques actuelles – porté par Musique et Compagnie de Nanterre** : réunions et échanges pédagogiques / contribution à la programmation musiques actuelles pour la Journée des Enseignements Artistiques.

> **Numérique – porté par le CEMC de Clamart** : collaboration avec les pôles territoriaux GPSO et VSGP / Rencontres thématiques « Vendredis numériques ».





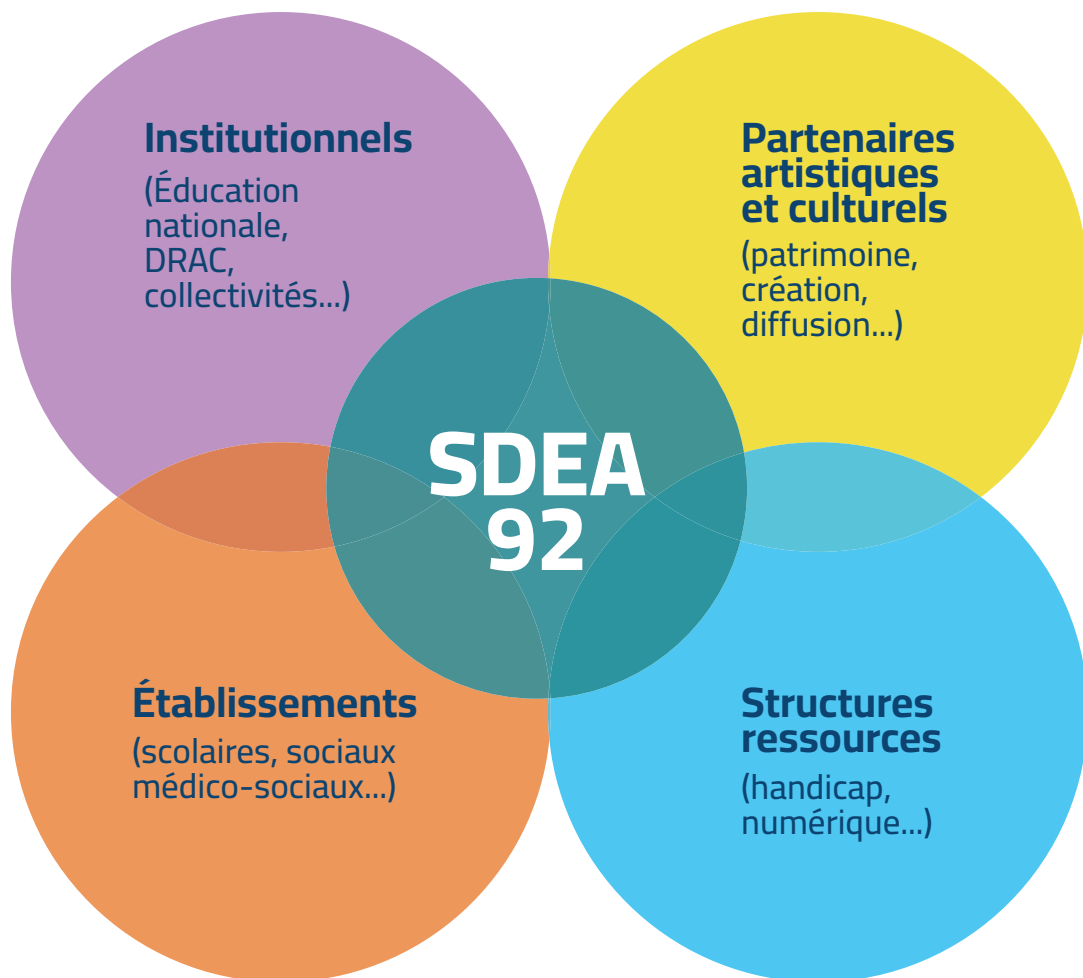
Au-delà de son organisation interne, **le réseau du SDEA 92 fonctionne comme « un réseau dans le réseau »**, où chacun des acteurs est en lien avec d'autres réseaux, favorisant les synergies et l'enrichissement des pratiques et des projets.

Globalement, les résultats de cette animation de réseau ont été probants. **Il a notamment été déclaré par environ 90 % des établissements que cela avait renforcé la dynamique de travail en réseau, confirmant ainsi la pertinence de ce mode d'organisation** [source : bilan intermédiaire SDEA 92, septembre 2024].

Fort de ces résultats probants, le futur schéma pourra poursuivre le renforcement des coopérations entre pôles, ainsi qu'avec d'autres réseaux et partenaires.

Cette dynamique visera notamment à poursuivre la montée en compétence des élèves comme des professionnels qui les accompagnent, au bénéfice de l'ensemble du territoire alto-séquanais.

LES INTERCONNEXIONS AVEC LE RÉSEAU SDEA 92



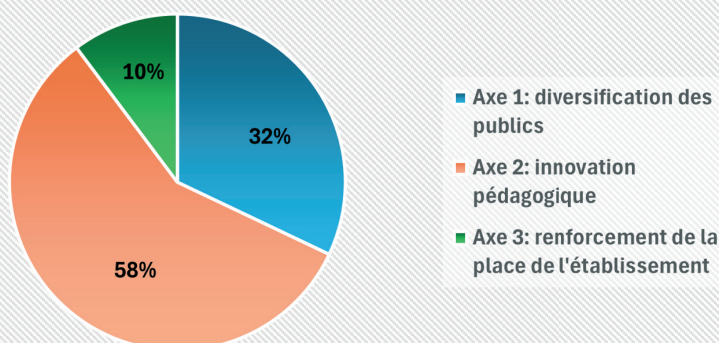
1.2 SUBVENTIONS

Dans le cadre du SDEA 2022-2025, on relève que **251 subventions ont été accordées**.

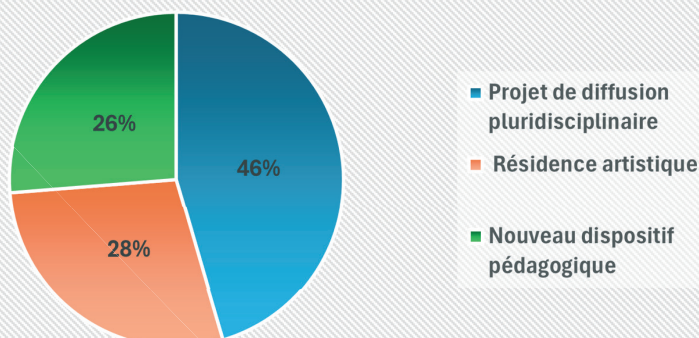
Les aides en fonctionnement ont été allouées pour un montant global de 3 941 000 €. Elles étaient destinées aux aides pluriannuelles aux pôles, à la structuration qui reprenaient les trois axes du SDEA 2022-2025, ainsi qu'aux aides annuelles aux projets : résidence artistique, projet de diffusion pluridisciplinaire et nouveau

dispositif pédagogique. La répartition des aides à la structuration et aux projets fait apparaître que, pour la structuration, les demandes ont majoritairement concerné des actions relevant de l'innovation pédagogique. S'agissant de l'aide aux projets, elle portait principalement sur la diffusion pluridisciplinaire.

**96 aides à la structuration accordées :
répartition par typologie**



**91 aides aux projets accordées :
répartition par typologie**



Concernant l'aide à l'investissement numérique, environ la moitié des établissements en ont bénéficié pour un montant global de 310 000 €, afin de moderniser les outils numériques et les méthodes d'apprentissage.

L'aide financière a constitué un levier déterminant dans la mise en œuvre du SDEA 2022-2025. En cohérence avec les orientations du schéma, elle a favorisé une évolution des pratiques artistiques et soutenu une coopération sans précédent entre les établissements. Les projets se sont notamment distingués par leur grande diversité et leur qualité et ont donné lieu à de multiples partenariats. À noter que les actions EAC se sont déployées sur tout le territoire en lien avec le milieu scolaire mais aussi avec les acteurs des champs sociaux et médico-sociaux ainsi que de la jeunesse. Sur des projets EAC ou non, on relève que de la petite enfance aux seniors, **tous les publics ont été concernés**, confirmant la volonté d'accessibilité et d'ouverture qui a été portée par ce schéma.

Un point d'évolution majeur concerne les actions en faveur des personnes en situation de handicap. Dès le bilan intermédiaire du SDEA 92 de septembre 2024, il était relevé qu'un tiers des demandes d'aide à la structuration – dispositif le plus dense et structurant du schéma – concernait des actions liées au handicap. Plus largement, l'ensemble des structures du réseau a été impliqué dans cette dynamique. Là où auparavant les initiatives se limitaient principalement à la musique, notamment au chant choral, et ne couvraient pas la diversité des situations de handicap, le bilan de 2024 met en évidence une transformation significative. **Désormais, toutes les typologies de handicap sont prises en compte et l'ensemble des disciplines artistiques est proposé.** Le subventionnement de l'aide au pôle accessibilité-handicap a également permis de renforcer le volet formation et par conséquent, les compétences des professionnels du réseau, favorisant non seulement des offres diversifiées mais aussi adaptées.

Ainsi, la dynamique engagée appelle désormais à être consolidée et amplifiée. Les orientations du SDEA 2026-2029 auront vocation à poursuivre la montée en qualité des projets, d'élargir encore davantage les publics touchés et d'inscrire durablement l'innovation pédagogique et l'inclusion au cœur des pratiques artistiques.

© CD92 Stéphanie Gutierrez-Ortégua



1.3 VALORISATION DES ACTIONS

Le SDEA 2022-2025 a soutenu plusieurs actions de valorisation destinées à renforcer la visibilité du schéma, à favoriser les dynamiques d'échange entre professionnels ou encore à partager le travail des élèves et des équipes qui les accompagnent. Parmi celles-ci, deux temps forts annuels ont constitué des rendez-vous structurants du réseau : le séminaire et la Journée des Enseignements Artistiques. Ces événements ont été complétés par des actions de communication visant à assurer la lisibilité des initiatives menées.

LE SÉMINAIRE DU SDEA 92

Il s'agissait d'une rencontre professionnelle annuelle, dédiée à la réflexion collective, au partage d'expériences et de bilans ainsi qu'à la projection de perspectives pour le réseau. Un temps stratégique pour renforcer les pratiques et la cohérence des actions.

Ce séminaire était principalement destiné aux responsables des établissements labellisés mais il a été aussi ouvert à d'autres acteurs, institutionnels et ressources. Cela a notamment permis d'élargir la dynamique collective. Le séminaire de décembre 2025 - organisé autour d'une plénière le matin et de groupes de travail l'après-midi - avait d'ailleurs explicitement visé à nourrir la réflexion en vue de l'élaboration du schéma 2026-2029.



Jeanne Bécart, vice-présidente du Département chargée de la Culture, lors du séminaire annuel.

© DR

LA JOURNÉE DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES (JEA)

Dans le cadre du SDEA 2022-2025, la JEA a été lancée en juin 2023, puis s'est renouvelée chaque année, s'imposant progressivement comme **un événement phare de la politique culturelle départementale et de la programmation de La Seine Musicale**. Elle est devenue une véritable « vitrine vivante » des actions du réseau.

Chacune des JEA a proposé un parcours dans les différentes formes d'expression artistique. L'entrée a toujours été libre et ouverte à tous les publics. Ces derniers ont notamment eu la possibilité de participer à des ateliers pluridisciplinaires, d'assister à des spectacles de différents formats ou

encore de découvrir des expositions et des reportages autour de la musique, de la danse, du théâtre, des arts visuels et du cirque.

À chaque fois, les programmations ont pu explorer un large éventail d'esthétiques : des musiques actuelles et traditionnelles en passant par le jazz ou encore la musique dite « classique ».

De la petite enfance aux seniors, cette journée a mis aussi l'accent sur l'inclusion en permettant notamment à des publics éloignés de la culture de pouvoir partager des moments mémorables dans un lieu emblématique.



Journée des Enseignements Artistiques

18 JUIN 2023
11H-20H
À LA SEINE MUSICALE
ENTRÉE LIBRE

SPECTACLES
ATELIERS
EXPOSITION

SDEA 92
Société Départementale des Enseignements Artistiques
Hauts-de-Seine

LA SEINE MUSICALE

hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

JOURNÉE DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

ENTRÉE LIBRE

1^{er} JUIN 2024

11H-20H

SPECTACLES
ATELIERS
REPORTAGES
EXPOSITION
CONFÉRENCE

LA SEINE MUSICALE

SDEA 92
Hauts-de-Seine

hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

JOURNÉE DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

GRATUIT

24 MAI 2025

11H-20H

CONCERTS
SPECTACLES
ATELIERS

LA SEINE MUSICALE

SDEA 92
Hauts-de-Seine

hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Focus sur quelques grands formats qui ont marqué l'histoire de l'événement ainsi que celle de l'Auditorium Patrick-Devedjian :

> **«La Symphonie Circassienne»**, réunissant les élèves de l'orchestre intercommunal de VSGP et ceux du Plus Petit Cirque du Monde, a ouvert la JEA de 2023, et a marqué l'entrée du cirque dans l'auditorium.

> **Les tambours batá**, en 2024, avec les élèves du CRD de Gennevilliers, concert entièrement dédié à ces instruments.

> **«La Grande Symphonie Triomphale»** de Saint-Saëns en 2025, œuvre inédite associant

l'orchestre symphonique du CRR de Boulogne-Billancourt et les Troupes de la Marine.

> Les restitutions de **l'Orchestre Démonstratif de Hauts-de-Seine**, de 2022 à 2025. Il s'agissait d'un projet multipartenarial en lien avec la Philharmonie de Paris permettant à une centaine de jeunes issus des quartiers prioritaires de se produire sur scène avec un travail autour non seulement de l'orchestre mais aussi du chant et de la danse.

Ces propositions ont contribué à installer la JEA comme un temps fort artistique autant que pédagogique, capable de conjuguer exigence, innovation et ouverture.

LA VALORISATION PAR LA COMMUNICATION

> Création d'une **charte graphique** avec un logo SDEA 92, facilitant l'identification des actions du schéma.

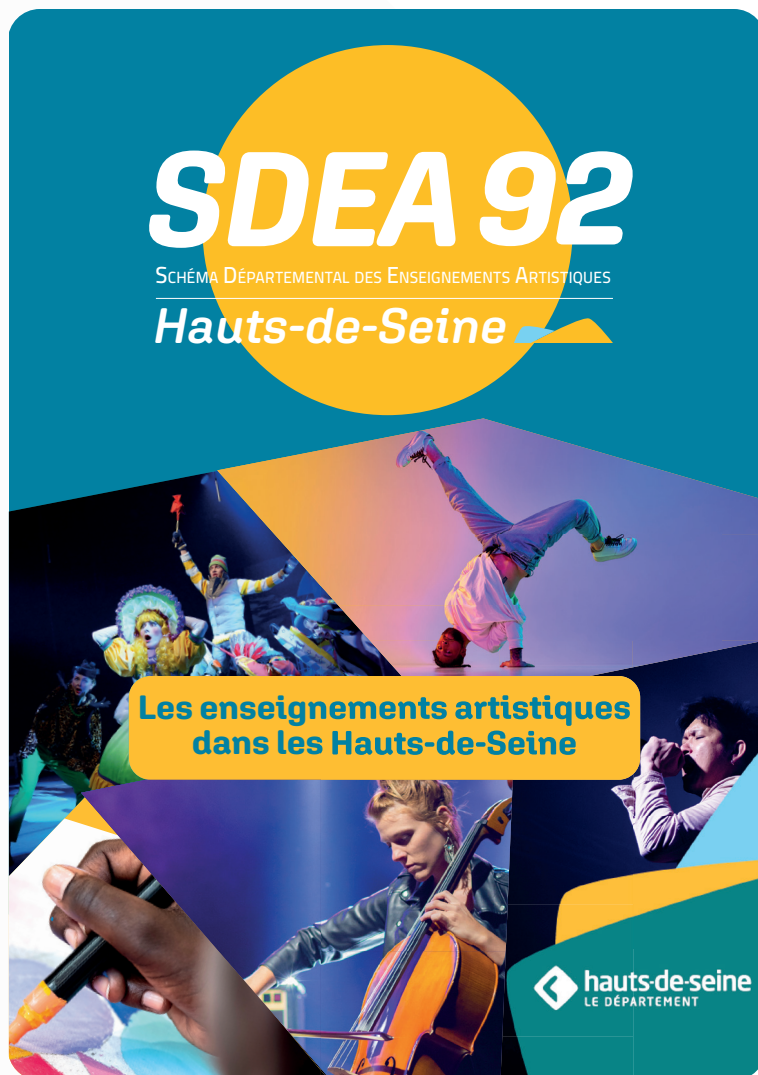
> Optimisation du contenu du **site web** incluant la cartographie des établissements labellisés.

> Ajout de **QR codes** sur les supports renvoyant vers le site web et facilitant ainsi l'accès aux informations.

> **Reportages et articles** réalisés offrant une meilleure visibilité et compréhension des actions du schéma.

> **Newsletter devenue interactive**

> **Création d'une plaquette**





Au regard des réussites constatées, la valorisation des actions ouvre désormais la voie aux perspectives à venir :

> **Les séminaires sont appelés à se poursuivre**, constituant un temps fort qui fédère les équipes et les partenaires, avec l'idée d'intégrer de nouveaux acteurs en fonction des enjeux identifiés pour continuer à nourrir la réflexion collective et enrichir les actions.

> **La Journée des Enseignements Artistiques a connu une impulsion significative** en seulement quelques années. Elle est amenée à poursuivre son développement et à consolider les réussites déjà constatées, notamment les restitutions originales et inédites dans l'auditorium, tout en approfondissant certaines parties : élargissement des esthétiques en musiques actuelles, valorisation renforcée des musiques traditionnelles ou encore renforcement de parcours inclusifs et encouragement des personnes porteuses de handicap à monter sur scène pour valoriser pleinement leur travail ainsi que celui des équipes qui les entourent.

> **Enfin, en matière de communication, poursuivre l'enrichissement des différents supports**, développer les reportages et continuer d'explorer de nouveaux formats et outils de sorte à faciliter la diffusion auprès du plus grand nombre. À ce titre, un nouveau logiciel est déployé en 2026 pour développer encore davantage les newsletters.

Au terme de la période 2022-2025, le SDEA a consolidé les fondements d'un réseau structuré et coopératif.

L'animation du réseau, le soutien financier aux établissements et aux pôles, ainsi que les actions de valorisation ont permis d'ancrer durablement une dynamique collective à l'échelle départementale.

Le schéma a notamment favorisé l'innovation pédagogique et la pluridisciplinarité, contribuant à diversifier les pratiques artistiques et à les rendre plus accessibles et innovantes auprès des publics.

Ces acquis constituent un socle solide, sur lequel s'appuieront les orientations à venir afin d'amplifier les coopérations engagées, de renforcer l'accessibilité et de poursuivre la modernisation des enseignements amorcée.



SDEA 2026-2029

Cinquième schéma départemental, le SDEA 2026-2029 poursuit la dynamique engagée dans le schéma précédent, en consolidant les acquis et en intégrant des évolutions nécessaires au regard des nouveaux enjeux nationaux, des priorités départementales ainsi que des besoins des établissements.

Le présent chapitre expose les modalités de mise en œuvre du schéma à travers trois volets complémentaires :

- > la labellisation des établissements ;
- > la définition des axes stratégiques et des aides financières associées ;
- > l'organisation d'une gouvernance partagée avec les acteurs du réseau.



2.1 LABELLISATION SDEA 92

La labellisation constitue la condition première pour accéder à la dynamique du SDEA 92.

Elle conditionne :

- > **l'intégration au réseau ;**
- > **l'accès aux aides financières ;**
- > **la participation aux séminaires, aux réunions des pôles ainsi qu'aux ressources partagées ;**
- > **la possibilité pour un établissement d'être programmé à la Journée des Enseignements Artistiques.**

La liste des établissements alto-séquanais pouvant prétendre au label SDEA 92 :

- > **les établissements d'enseignements artistiques ;**
- > **les Établissements Publics Territoriaux (EPT) disposant de la compétence en matière de gestion des établissements d'enseignements artistiques.**

Pour obtenir le label, ces établissements doivent respecter les critères détaillés dans le dossier de demande de labellisation. Chaque année, la liste des demandeurs éligibles est soumise au vote de l'Assemblée délibérante pour validation. Une fois le label obtenu, il est valable jusqu'à la fin du SDEA 2026-2029.

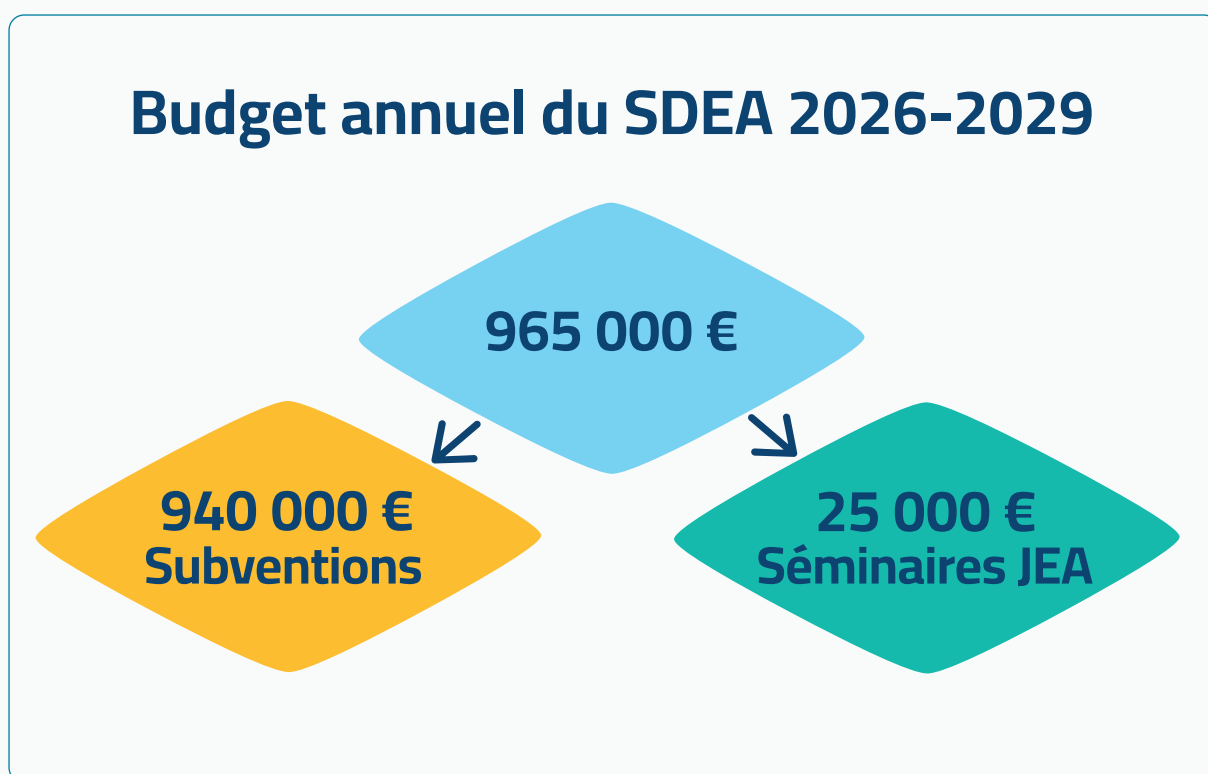


2.2 AXES STRATÉGIQUES ET AIDES FINANCIÈRES

Les axes stratégiques constituent le socle de la dynamique du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques des Hauts-de-Seine. Pour la période 2026-2029, ils sont les suivants :

- **Axe 1** : renforcer la diversification et l'inclusion des publics.
- **Axe 2** : poursuivre la modernisation des parcours d'apprentissage.
- **Axe 3** : inscrire l'établissement dans une dynamique de partenariat et de coopération territoriale.

Ces trois axes stratégiques irriguent l'ensemble des missions du SDEA : l'animation de réseau, la valorisation des actions, les aides financières. L'enveloppe annuelle du schéma permet de soutenir les axes et d'accompagner les établissements labellisés dans la mise en place des diverses actions.



Les objectifs principaux de chacun de ces axes ainsi que ceux des aides financières sont détaillés ci-après.



AXE I : RENFORCER LA DIVERSIFICATION ET L'INCLUSION DES PUBLICS

L'objectif de cet axe est de permettre au plus grand nombre d'accéder aux initiatives portées par les établissements d'enseignements artistiques, en affirmant une volonté renforcée d'inclusion, notamment en direction des personnes en situation de handicap, des publics du champ social, de la petite enfance, du milieu scolaire et de la jeunesse au sens large.

Dans ce cadre, le SDEA 2026-2029 encourage des approches transversales permettant de toucher des publics diversifiés à travers une pluralité d'actions dont les projets d'éducation artistique et culturelle et toutes démarches visant à élargir les publics engagés dans les pratiques artistiques. Cette dynamique suppose une adaptation des propositions pédagogiques, des formats et des modalités d'intervention afin de répondre aux besoins spécifiques des personnes concernées et de favoriser une participation effective, au-delà des seuls usagers déjà familiers des établissements.

Au-delà de l'accès aux projets, cet axe intègre une réflexion sur la continuité et l'inclusion dans les parcours. Il s'agit notamment de développer des passerelles vers les établissements d'enseignements artistiques, permettant aux publics investis dans les différents projets EAC et des actions hors cursus, de poursuivre une pratique artistique dans des conditions accessibles et adaptées. Il s'agit également de favoriser les rencontres entre élèves issus de différents établissements et contextes, afin de décroquer les pratiques, de croiser les expériences et de renforcer la cohésion à l'échelle du territoire.

Cette dynamique inclusive vise à renforcer le rôle des établissements d'enseignements artistiques comme acteurs pleinement engagés dans les politiques culturelles, éducatives et sociales du territoire.

AXE II : POURSUIVRE LA MODERNISATION DES PARCOURS D'APPRENTISSAGE

Cet axe vise à accompagner la modernisation des parcours d'apprentissage au sein des établissements, à travers l'évolution des pratiques pédagogiques et artistiques, qu'il s'agisse des enseignements réguliers comme de projets ponctuels. Cette dynamique peut prendre des formes variées : développement d'innovations numériques, expérimentation de nouvelles pédagogies ou encore création de cursus inédits.

La modernisation des parcours repose aussi sur le renforcement des pratiques collectives et amateurs, des enseignements liés aux arts de la scène. Elle s'appuie également sur les approches pluridisciplinaires en musique, danse, théâtre, arts visuels et cirque, et intersectorielles, favorisant le croisement des disciplines, des esthétiques et des domaines culturels, éducatifs, scientifiques, patrimoniaux ou encore environnementaux. Cette ouverture contribue à enrichir les apprentissages, à stimuler la créativité et à renouveler les formes de transmission, tout en renforçant l'ancrage des établissements dans leur territoire.

AXE III : INSCRIRE L'ÉTABLISSEMENT DANS UNE DYNAMIQUE DE PARTENARIAT ET DE COOPÉRATION TERRITORIALE

L'axe vise à favoriser les coopérations des établissements avec des acteurs issus d'une pluralité de domaines et positionnés à différentes échelles territoriales, y compris internationales, afin de soutenir le développement de projets diversifiés et qualitatifs et d'enrichir les pratiques des élèves et des équipes qui les encadrent.

Le volet des partenariats inclut la mobilisation d'acteurs ressources sur le territoire et au-delà, afin de soutenir les actions sur l'ensemble du territoire alto-séquanais. Il s'agit notamment de promouvoir des actions en faveur des publics en situation de handicap, de soutenir l'égalité femmes-hommes, de prévenir les violences et harcèlements sexistes et sexuels, ainsi que d'accompagner la transition écologique.



Ces trois axes stratégiques structurent les aides en fonctionnement qui sont de trois types :

- > l'aide à la structuration ;
- > l'aide aux projets ;
- > l'aide aux pôles.

Leur architecture est maintenue par rapport au SDEA 2022-2025. En revanche, leur contenu évolue afin de s'inscrire pleinement dans les nouvelles orientations stratégiques. Les objectifs principaux des différentes aides sont présentés ci-dessous. En complément, les modalités détaillées incluant les critères d'attribution sont consultables dans le cahier des charges des subventions.

Aide à la structuration

L'aide à la structuration vise à soutenir une évolution significative et durable de l'action des établissements. Elle est accordée pour une durée de deux ans, renouvelable, et son enveloppe varie entre 5 000 € et 50 000 € par an. Son contenu ainsi que les objectifs associés s'inscrivent dans les axes stratégiques précités du SDEA 2026-2029.

Trois types d'aides à la structuration

Diversification
et inclusion des publics
Objectifs : axe I

Modernisation des
parcours d'apprentissage
Objectifs : axe II

Inscription dans une
dynamique de partenariat
et de coopération
territoriale
Objectifs : axe III

Aide aux projets

L'aide aux projets porte sur des initiatives ponctuelles alignées avec les orientations stratégiques du schéma. Il s'agit d'une subvention annuelle, non renouvelable sur le même projet, sauf pour les pôles. Une seule aide peut être accordée par établissement chaque année, avec une enveloppe comprise entre 3 000€ et 10 000€.

Toutefois, un établissement labellisé qui est également porteur d'un pôle peut solliciter une aide en faveur de sa structure et une autre au titre de son pôle afin de fédérer les membres de ce dernier autour de projets collaboratifs.

Trois types d'aides aux projets

Innovation pédagogique et artistique

Objectifs

Soutenir des projets qui font évoluer les pratiques pédagogiques et artistiques, notamment à travers le lancement d'un nouveau cursus, parcours ou classe visant à tester l'intérêt et l'appropriation des élèves sur ces nouveaux dispositifs. La résidence artistique avec son parcours pédagogique associé s'inscrit également dans cette démarche.

Pluridisciplinarité et/ou intersectorialité

Objectifs

Développer des projets qui mobilisent plusieurs disciplines artistiques – musique, danse, théâtre, arts visuels et cirque – ainsi que d'esthétiques, et/ou s'inscrivant dans différents domaines : littéraires, scientifiques, patrimoniaux, numériques etc. Favoriser ainsi des approches transversales permettant d'enrichir les parcours des élèves et des professionnels qui les encadrent.

Coopération et engagement

Objectifs

Développer des dynamiques de coopération à différentes échelles territoriales afin de renforcer les compétences des élèves et des équipes. Le volet engagement prend en compte les dimensions éthiques, citoyennes et responsables, notamment l'égalité femmes-hommes, la transition écologique, ainsi que la prévention et la lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels.

Aide aux pôles

La dynamique de réseau est au cœur du schéma. Le SDEA 2026-2029 entend la consolider et la renforcer en développant des thématiques selon les axes prioritaires et en favorisant les coopérations entre les pôles, qu'ils soient thématiques ou territoriaux. Les pôles constituent des espaces de concertation, de mutualisation et de réflexion. Ils peuvent également porter des projets collaboratifs structurants à différentes échelles territoriales et en lien étroit avec d'autres pôles, favorisant ainsi la cohérence et la qualité des actions sur l'ensemble du territoire. Le département soutient cette dynamique via l'aide aux pôles, qui est accordée pour une durée de deux ans, renouvelable, et peut atteindre jusqu'à 15 000€ par an.

PÔLES TERRITORIAUX

Chacun des quatre Établissements Publics Territoriaux dispose d'un pôle territorial chargé de favoriser **une dynamique de travail intercommunale** :

> **deux EPT** avec la compétence en matière de gestion des établissements d'enseignements artistiques : Vallée Sud Grand Paris et Grand Paris Seine Ouest ;

> **deux établissements d'enseignements artistiques labellisés** sont chargés de coordonner les labellisés sur les territoires de Paris Ouest La Défense et de Boucle Nord de Seine. Ces EPT ne disposant pas de la compétence en matière de gestion des établissements d'enseignements artistiques, un copilotage avec d'autres établissements peut être mis en place sur ces territoires .



© DR

PÔLES THÉMATIQUES

Le pôle thématique agit sur l'ensemble du Département, autour d'expertises ciblées. Il a pour objectif d'accompagner et de développer des actions autour de sujets spécifiques, de façon individualisée et/ou collective ainsi qu'en lien avec d'autres pôles. Leur organisation et leurs contenus peuvent évoluer en fonction des besoins et des enjeux identifiés.

> **Inclusion dans les pratiques artistiques**

Ce pôle défend des actions en faveur de tous les publics notamment ceux en situation de handicap, relevant du champ social, issus du milieu scolaire et de la jeunesse au sens large. Il favorise l'intégration de ces publics dans les initiatives des établissements d'enseignements artistiques, en soutenant des démarches adaptées, des partenariats ciblés et des modalités d'intervention inclusives.

> **Stratégie et ressources**

Ce pôle accompagne les établissements dans leurs enjeux clés tels que : transition écologique, prévention et lutte contre des violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS), veille et actualités juridiques ou encore le développement d'actions au niveau international et notamment en Europe. Il favorise la mutualisation des ressources et le partage d'expertises au sein du réseau.

> **Innovations numériques**

Ce pôle développe le travail en faveur de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) administratif, pédagogique et créatif. Il approfondit les démarches d'innovation pédagogique numérique, soutient le développement de la création numérique et encourage une réflexion sur les usages de l'intelligence artificielle. Il coopère ainsi à l'évolution des pratiques d'enseignement, d'organisation et de diffusion.

> **Création et improvisation**

Ce pôle met l'accent sur la création et l'improvisation accessibles à tous les publics, de la sensibilisation au perfectionnement, et favorise la rencontre entre les élèves ainsi qu'entre les esthétiques et les disciplines. Sont notamment concernés les projets liés à l'éducation artistique et culturelle et aux pratiques collectives ou encore amateurs.

> **Pluridisciplinarité et intersectorialité**

Ce pôle accompagne les projets croisant les disciplines artistiques – musique, danse, théâtre, arts visuels et cirque – et favorise les dialogues entre esthétiques. Il soutient également les démarches intersectorielles en lien avec d'autres domaines culturels, scientifiques, patrimoniaux, environnementaux ou éducatifs, afin d'enrichir les parcours et de renforcer l'ancrage territorial des établissements.

> **Musiques actuelles et traditionnelles**

Ce pôle accompagne le développement des parcours et contribue à l'harmonisation des cursus, des évaluations et des compétences des élèves. Il participe à la réflexion collective visant à valoriser les carrières diversifiées des équipes pédagogiques. Il favorise également la rencontre entre les esthétiques et disciplines. Il soutient aussi le développement des pratiques collectives et amateurs ou encore le renforcement de celles liées à la scène.



2.3 GOUVERNANCE PARTAGÉE

La dynamique du SDEA 2026-2029 repose sur une gouvernance partagée avec les acteurs du réseau. Une coopération qui irrigue l'ensemble des dimensions du schéma, depuis la réflexion collective jusqu'à la concrétisation des actions, en passant par la co-construction de la programmation des temps forts.

Dans ce contexte, les pôles possèdent un rôle déterminant. Ils permettent notamment de relayer les orientations stratégiques du SDEA, d'approfondir des sujets ciblés et des projets collaboratifs ou encore de soutenir une coopération renforcée avec les établissements inscrits dans leurs pôles respectifs. Ils contribuent également à identifier des experts afin d'enrichir la cartographie des compétences à l'échelle du territoire.

Aux côtés du Département, les pôles s'associent également à la co-construction des temps forts tels que le séminaire du SDEA et la Journée des Enseignements Artistiques. Lors du séminaire, ils participent à la concertation et aux bilans des actions et peuvent être amenés à conduire des groupes de travail sur des enjeux clés. Pour la Journée des Enseignements Artistiques, ils collaborent à la programmation en proposant notamment des projets qu'ils réalisent avec d'autres labellisés. Les pôles aident ainsi à la consolidation de l'interconnaissance des acteurs, au partage des bonnes pratiques, au développement de projets mais aussi à l'émergence de jeunes artistes.

Le SDEA 2026-2029 s'appuie ainsi sur une culture de collaboration durable, où le partage, l'expertise et l'implication de tous les acteurs sont des leviers essentiels pour consolider le réseau, valoriser les actions et développer des pratiques artistiques et éducatives de qualité, au service du développement des enseignements artistiques et à destination de tous les publics sur l'ensemble du Département.

CONCLUSION

Le SDEA 2026-2029 consolide les acquis du précédent schéma tout en introduisant **des évolutions significatives** :

- > **un engagement éthique, responsable et citoyen** avec une coopération des acteurs autour des enjeux clés tels que la transition écologique, l'égalité femmes-hommes ou encore la prévention et la lutte contre les VHSS ;
- > **une inclusion des publics renforcée** ;
- > **des aides financières significatives** avec un maintien global du cadre et un approfondissement du fonds ;
- > **des innovations pédagogiques et artistiques soutenues** notamment avec le numérique, la pluridisciplinarité et l'intersectorialité ;
- > **un développement d'actions au niveau international** et notamment en Europe ;
- > **une création artistique positionnée au cœur du schéma** avec une valorisation des pratiques dans différents formats.

Ce cinquième schéma continue à innover et à renforcer sa gouvernance partagée au service des enseignements artistiques et de leurs publics sur l'ensemble du territoire alto-séquanais, à travers des initiatives inclusives, diversifiées et de qualité.



© CD92 Stéphanie Gutiérrez-Ortega

CONTACT

sdea@hauts-de-seine.fr

